

HIGH TECH / LOW TECH : LA VILLE MODE D'EMPLOI

HIGH TECH / LOW TECH – RÈGLEMENT CONCOURS ACIER 2023

RÈGLEMENT CONCOURS ACIER 2023 – HIGH TECH / LOW TECH



CONSTRUIRACIER
ASSOCIATION D'IDÉES POUR L'ARCHITECTURE

LA VILLE MODE D'EMPLOI – CONCOURS 2023

HIGH LOW

Parmi les enjeux du monde actuel que l'architecture serait en mesure de relever, nous pouvons citer le climat, la santé, la biodiversité, l'épuisement des ressources naturelles ou la question numérique. Il est envisageable d'imaginer deux possibilités qui s'offrent à elle pour relever ces défis complexes.

D'une part, une approche dite High-tech qui parie sur les progrès de la science et de la technologie pour affronter ces grandes questions. L'architecture de notre siècle pourrait s'organiser ainsi autour de l'optimisation des ressources liées à la construction, l'utilisation massive de l'outil numérique (BIM, domotique...) sur le modèle urbain de la Smartcity. D'autre part, une démarche dite Low-tech articulée autour de l'utilisation de techniques de construction éprouvées, le choix de matériaux biosourcés ou géosourcés et le renforcement du lien social dans le fonctionnement de la ville. L'architecture requestionnerait alors le passé pour imaginer le futur.

Dans ces deux approches bien différentes, l'acier peut prendre toute sa place grâce non seulement à ses qualités constructives, son abondance et sa ductilité, mais aussi à ses facultés de recyclage et de réemploi et au « génial bricolage » qu'il autorise et à sa simplicité de mise en œuvre. Lequel de ces deux modèles vous semble-t-il le plus apte à relever les défis urbains à venir ? S'excluent-ils nécessairement ? En quoi l'acier permet-il d'y répondre simultanément ? Quel serait le programme architectural ou le modèle urbain emblématique de cette problématique ? Quels seraient les nouveaux modes constructifs (structure, enveloppe...) que l'acier permettrait d'imaginer ?

Il est proposé aux candidats d'imaginer et de concevoir un modèle ou un programme architectural capable de relever les grands défis urbains posés les mutations du monde et ses villes (réchauffement climatique, déploiement du numérique, transition énergétique, transformation des modes de vie et du travail, nouvelle approche du vivant...). Le projet devra s'appuyer sur deux approches souvent opposées au cœur des problématiques architecturales contemporaines. Qu'il s'agisse en effet d'une démarche résolument High-tech ou Low-tech (ou bien encore de la combinaison des deux), l'ouvrage s'efforcera de tirer le meilleur parti des qualités du matériau acier qu'il mettra en valeur.

Le rendu s'articulera autour d'une présentation libre, novatrice et adaptée à la démarche (maquette, animation 3D, cinématique, organigramme, algorithme, schémas...). Il intégrera toutefois les représentations usuelles du projet architectural ou urbain (plans, coupe, élévations) aux échelles adéquates.

Composés d'architectes, d'ingénieurs, de journalistes et d'experts de la construction acier, le jury sera présidé par Grégoire Bignier, architecte, fondateur de l'agence B+M Architecture.

HIGH-TECH / LOW-TECH LA VILLE MODE D'EMPLOI

01 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou d'ingénieurs pour l'année 2022-2023.

Les candidats peuvent participer seuls ou en équipe. Le projet pourra être traité par les étudiants de manière autonome ou trouver sa place dans un programme plus large, retenu dans le cadre d'un enseignement.

02 / SUJET : HIGH-TECH / LOW-TECH LA VILLE MODE D'EMPLOI.

Il est proposé aux candidats d'imaginer et de concevoir un modèle ou un programme architectural capable de relever les grands défis urbains posés les mutations du monde et ses villes (réchauffement climatique, déploiement du numérique, transition énergétique, transformation des modes de vie et du travail, nouvelle approche du vivant...). Le projet devra s'appuyer sur deux approches souvent opposées au cœur des problématiques architecturales contemporaines. Qu'il s'agisse en effet d'une démarche résolument High-tech ou Low-tech (ou bien encore de la combinaison des deux), l'ouvrage s'efforcera de tirer le meilleur parti des qualités du matériau acier qu'il mettra en valeur.

Le rendu s'articulera autour d'une présentation libre, novatrice et adaptée à la démarche (maquette, animation 3D, cinématique, organigramme, algorithme, schémas...). Il intégrera toutefois les représentations usuelles du projet architectural ou urbain (plans, coupe, élévations) aux échelles adéquates.

03 / SITE

Chaque étudiant ou équipe d'étudiants choisira librement le site sur lequel il plantera son projet. Ce choix devra être argumenté par rapport au projet. Le rapport au contexte sera explicité dans les commentaires et les images proposées permettront de juger de son adéquation à la problématique posée.

04 / PROGRAMME

Le règlement du concours vous permet une grande liberté dans le programme et son mode de rendu. Toutefois celui-ci devra répondre aux enjeux donnés par le sujet. Il appartient aux candidats de proposer une programmation judicieuse et pertinente en fonction du sujet qui leur ai proposé.

Le projet mettra en avant l'acier dans toutes ses déclinaisons, tant pour la structure que pour l'enveloppe.

05 / DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les propositions des équipes seront examinées lors du pré-jury par une commission technique composée de représentants de la profession (architectes, ingénieurs, journalistes...), du monde de la construction en acier et de ConstruirAcier. Ils examineront la conformité des projets au présent règlement et la qualité du projet architectural et sélectionneront au maximum 12 équipes qui seront invitées à présenter leur projet oralement devant le jury.

Les résultats des délibérations de la commission technique seront communiqués à chaque équipe au plus tard un mois avant le jury par e-mail ainsi que sur le site www.construiracier.fr.

La présentation orale des projets sélectionnés devant le jury se fera à Paris le mardi 13 juin 2023.

Le jury se réunira sous la présidence de Grégoire Bigner, architecte, fondateur de l'agence B+M Architecture. Il sera composé de journalistes, d'architectes, d'ingénieurs, de spécialistes de la construction en acier. Il procédera à un examen des propositions des équipes participantes et établira un classement.

En cas d'impossibilité de réunion pour cause sanitaire, le jury se réunira avec les candidats en visio-conférence.

Les projets primés par le jury figureront sur le site internet de ConstruirAcier et feront l'objet d'une publication.

06 / DOTATION

Une somme de 10 000 € sera répartie par le jury entre les équipes lauréates. Le nombre de lauréats et la répartition des prix seront laissés à l'appréciation du jury.

07 / CRITÈRES D'ÉVALUATION

La commission technique du pré-jury et les membres du jury final prendront les éléments suivants en considération :

- La pertinence de l'utilisation de l'acier et la mise en valeur du matériau
- La pertinence du programme proposé et son adéquation au site et à la problématique posée
- La faisabilité constructive dans des conditions financières adaptées aux ambitions du projet
- La qualité des documents imposés (plans, coupe, élévations)
- La qualité des documents de présentation libres (maquette, animation 3D, cinématique, organigramme, algorithme, schémas...)
- La qualité de l'exposé oral pour les finalistes

Le jury sera particulièrement sensible à la recherche de solutions innovantes, en lien étroit avec le contexte et le site choisi, permettant de démontrer les performances de l'acier et les prouesses possibles grâce à ce matériau. L'interprétation des critères est laissée à l'entière appréciation du jury.

08 / MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque candidat ou équipe de candidats devra s'inscrire sur la plateforme dédiée à retrouver sur le site de ConstruirAcier : <https://www.construiracier.fr/concours/concours-acier/>

Un mail de confirmation contenant le numéro unique d'enregistrement attribué aux candidats sera envoyé. Ce numéro doit être repris sur tous les documents (au dos des planches, sur le diaporama, sur le texte de présentation, et sur l'éventuelle maquette...).

09 / RENDU

Tous les documents devront être rédigés en français. Les textes manuscrits ne seront pas recevables. **Les candidats devront donner un nom à leur projet.**

10 / CALENDRIER DU CONCOURS

Inscriptions et rendu
Jusqu'au dimanche 16 avril 2023 à
minuit via le site www.construiracier.fr.

Pré-jury

Les résultats des délibérations de la commission technique seront diffusés le **lundi 10 mai 2023**, par e-mail et sur le site www.construiracier.fr.

Jury

Le jury se réunira à Paris le **mardi 13 juin** pour l'audition des équipes sélectionnées. Un ordre de passage sera communiqué aux équipes nominées.

11 / INDEMNISATION

Les frais de déplacement et d'hébergement (montant maxi 100 € TTC par membre de l'équipe) seront pris en charge sur présentation des justificatifs originaux pour les équipes hors Île-de-France retenues à l'issue du pré-jury, afin de leur permettre de se rendre à la présentation orale de leur projet devant le jury.

Date limite de présentation des justificatifs :

vendredi 21 juillet 2023. Au-delà de cette date, plus aucun frais ne sera remboursé. Le remboursement se fera par virement et devra être centralisé par un membre unique de l'équipe dont il faudra communiquer le RIB.

12 / INFORMATIONS

Pour tous renseignements sur l'utilisation de l'acier ou sur la construction en acier, vous pouvez consulter les sites internet :

www.construiracier.fr

www.constructalia.com

www.galvazinc.com

www.infosteel.be

www.steelconstruct.com

www.save-construction.com

www.cticm.com

www.enveloppe-metallique.fr

www.constructionmetallique.fr

Pour tous renseignements sur le concours ou des questions éventuelles, vous pouvez contacter ConstruirAcier au : + 33 (0)6 98 75 90 70 ou par mail : contact@construiracier.fr.

13 / PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats sont informés que les données nominatives recueillies à l'occasion de ce concours sont nécessaires pour valider leur participation. Conformément à la loi, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de leurs données personnelles auprès de l'organisateur.

14 + DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les équipes participantes cèdent à ConstruirAcier l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur leur projet. Cette cession englobe le droit à l'image, le droit d'utiliser, de reproduire et de diffuser le projet sur tous types de médias. Cette cession s'entend pour toute la durée nécessaire à la promotion du concours. ConstruirAcier se réserve notamment le droit de la première publication et de la présentation publique des projets.

ConstruirAcier s'autorise à mentionner les projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures, site internet et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. À ces fins, ils peuvent réaliser toutes copies, représentations graphiques ou photographiques des projets primés et sélectionnés, ainsi que de leurs auteurs, et ce, sous réserve de mentionner les noms des auteurs du projet. Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété intellectuelle, notamment du fait de la notoriété liée à la participation au concours.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif. Ils s'engagent à en informer les participants mais leur responsabilité ne saurait être engagée par ce fait.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence des organisateurs.

La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement.

CONTENU DES RENDUS POUR LE PRÉ-JURY

Un dossier informatique contenant les documents suivants :

Documents de rendu imposés :

01 /

- Un plan de masse
- Coupes exprimant le projet
- Plans des niveaux
- Façades caractéristiques
- Vues 3D du projet

Échelles :

- Des plans et façades : 1/100° ou 1/50° suivant les projets
- Des coupes : 1/50°
- Des détails : 1/20°
- Plan masse : 1/200°

Les échelles sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction des dimensions du projet.

02 /

Un Un feuillet de présentation du projet (note d'intention) d'une page, rédigé sur un logiciel de traitement de texte type Word, comprenant le nom du projet, les noms et prénoms des participants (sous la forme Prénom NOM), le nom de l'école, le nom des professeurs référents et/ou associés s'il y en a. Cette note d'intention devra permettre la bonne compréhension de la réponse proposée par l'étudiant à la problématique énoncée dans le sujet du concours.

03 /

Une copie de la carte d'étudiant ou un certificat de l'école pour chaque membre de l'équipe.

DOCUMENTS DE RENDU LIBRES :

01 /

Tous moyens de communication permettant aux candidats de convaincre le jury de la pertinence de ses réponses (maquette, animation 3D, cinématique, organigramme, algorithme, schémas...).

02 /

Aucunes limites de taille de fichier n'est imposées, il est cependant vivement conseillé de nous contacter préalablement à tout dépôt de fichier supérieur à 100 Mo.

Les documents seront transférés sous format numérique sur le site www.construiracier.fr/concours/concours-acier au plus tard le **dimanche 16 avril 2023 à minuit**.

CONTENU DES RENDUS POUR LE JURY FINAL À PARIS

Les équipes retenues pour le jury final pourront retravailler leur projet en fonction des commentaires du pré-jury.

Il leur sera demandé pour leur présentation orale au jury final le **mardi 13 juin 2023** :

01 /

Une présentation de type diaporama de l'ensemble du projet (un ordinateur PC sera disponible sur place).

02 /

Un résumé en 2 000 signes maximum du concept, avec au préalable, le nom du projet, les noms et prénoms des participants (sous la forme Prénom NOM), le nom et l'adresse de l'école, le nom du professeur référent s'il y en a un, les noms et prénoms d'un professeur ou conseiller associé au projet, s'il y en a, en 10 exemplaires destiné aux membres du jury. **Attention, ce texte sera publié.**

03 /

Tout document libre valorisant le projet et permettant la bonne compréhension (modélisation, film, 3D...).

04 /

Tous ces éléments devront être fournis sur une clef USB le jour même :

- La présentation de type diaporama de l'ensemble du projet
- Le résumé en 2 000 signes maximum sur un logiciel de traitement de texte type Word
- Tout documents libres valorisant le projet et permettant une meilleure compréhension (modélisation, film, 3D...)

NB : la salle de jury sera équipée d'un écran, d'un pc (Office 365) ; il est demandé aux candidats d'apporter les moyens de diffusion spécifiques dont il a besoin (dans cette situation vous pouvez nous contacter)

NB : toutes les images et visuels sont susceptibles d'être utilisés dans les supports média de ConstruirAcier avec mention du nom des auteurs.

CONSTRUIR**ACIER**

ASSOCIATION D'IDÉES POUR L'ARCHITECTURE